

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

BENZO FURY

Par Profil supprimé Postée le 24/10/2013 12:02

Bonjour,

J'aimerais, dans le cadre d'un futur article, connaître le statut juridique du Benzo Fury (6-APB ou 5-APB) en France. Est-ce une drogue "légale"? ou bien est-elle considérée comme un produit illicite? Cette drogue est aussi appelée 6-(2-aminopropyl)benzofurane ou encore 1-benzofuran-6-ylpropan-2-amine.

Merci d'avance de votre aide.

Mise en ligne le 24/10/2013

Bonjour,

Il semblerait que le "benzo fury" (6-(2-aminopropyl)benzofurane) ne soit pas encore inscrit sur la liste des substances classées comme stupéfiants. Pour vous tenir informée de l'évolution de cette liste, vous pouvez la consulter directement sur le site de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé).

Cordialement.
